

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois du mois de novembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 17 du mois de novembre 2021, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence par intérim de Madame Carole TOUSSAINT

Année 2021
Séance du 23 Novembre 2021

N° 13

Objet : Projet éco touristique
d'aménagement de la retenue de
l'Escale

Acquisitions foncières des
terrains d'assiette
Ajustement du coût des
acquisitions de parcelles suite au
document de modification
parcellaire cadastral

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal (à partir du rapport n° 6), BENOIT Gérard, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, LAQUET Laura (à partir du rapport n° 6), MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n°17), OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 3), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Etaient excusés :

AUZET Guy	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Marie José
BERTRAND Philippe	PAUL Gilles
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CAZERES Benoit	SEVENIER Jean
DECROIX Hugo	RISSO Gilbert
DEORSOLA Jean Paul	UGHETTO Wendy

REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2021

Application agricole f. légalité.com

98_DE-004-200067437-20211123-13_23112021

Monsieur Marc BONDIL, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale approuvé par délibérations en conseils communautaires en date du 5 avril 2018 et du 13 février 2019.

Un marché de travaux a été notifié aux entreprises en date du 9 mars 2020 afin de réaliser les aménagements prévus.

Afin de réaliser l'aménagement de la passerelle et sa connexion avec les cheminements existants ou à créer, Provence Alpes Agglomération doit procéder à l'acquisition (totale ou partielle) de parcelles auprès de différents propriétaires, dans les meilleurs délais.

Ces parcelles sont situées sur la commune de Château-Arnoux Saint-Auban.

Des délibérations concernant les acquisitions en vue des travaux d'implantation de la passerelle et du cheminement autour du lac ont été prises respectivement les 28 mai 2019, 26 juin 2019, 15 octobre 2020 ainsi qu'une décision de la présidente en date du 23 juin 2020 approuvée par le conseil communautaire du 29 juillet 2020, concernant des promesses de vente auprès des différents propriétaires.

Le cabinet OHNIMUS géomètre expert de Sisteron ayant effectué les documents de modification du parcellaire cadastral, la surface de certaines a été précisée, engendrant une réévaluation du prix définitif d'acquisition.

La présente délibération propose l'ajustement des prix d'acquisition pour les propriétaires et parcelles suivants :

- Société Habitations de Haute Provence (H2P) :
 - o portion de la parcelle AH 406, évaluation initiale de 250 m², emprise définitive suite à modification du document du parcellaire cadastral : 191 m². Le prix d'acquisition pour cette portion de parcelle est réévalué à 191 m² x 0,70 € m² = 133,70 euros TTC,
 - o parcelle AH 151 d'une contenance de 180 m² au prix de 0,70 € m² : acquisition dans sa totalité, soit : 180 m² x 0,70 € = 126,00 euros TTC.
- Madame Nicole Georgette MEYSSONNIER épouse CAROZZI :
 - o Portion de la parcelle AH 145, évaluation initiale de 120 m², emprise définitive suite à modification du document du parcellaire cadastral : 125 m². Le prix d'acquisition de cette portion de parcelle est réévalué à 125 m² x 0,70 € m² = 87,50 euros TTC,
 - o Portion de la parcelle AH 146, évaluation initiale de 180 m², emprise définitive suite à modification du document du parcellaire cadastral : 203 m². Le prix d'acquisition pour cette portion de parcelle est réévalué à 203 m² x 0,70 € m² = 142,10 euros TTC.

L'incidence totale des modifications de surface engendre une variation globale de - 21,70 €.

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20211123-13_23112021

Il est donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments,

D'autoriser Madame la Présidente par intérim ou son représentant M. Marc BONDIL Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion, ou tout autre vice-président qui se serait substitué à eux :

- A signer tous actes nécessaires relatifs aux transactions suivantes :
- Société Habitations de Haute Provence (H2P) : acquisition portion de la parcelle AH 406 au prix de 133,70 euros TTC,
- Société Habitations de Haute Provence (H2P) : acquisition parcelle AH 151 au prix de 126,00 euros TTC,
- Madame Nicole Georgette MEYSSONNIER épouse CAROZZI : acquisition portion de la parcelle AH 145 au prix de 87,50 euros TTC,
- Madame Nicole Georgette MEYSSONNIER épouse CAROZZI : acquisition portion de la parcelle AH 146 au prix de 142,10 euros TTC.
- A signer tous documents et tous actes relatifs à ce dossier.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente par intérim Carole TOUSSAINT



REÇU EN PREFECTURE
le 24/11/2021

Application agréée F. Inq. 2010

99_DE-004-200867437-20211123-13_20112021

